

Talleyrand, une vision européenne

Conférence donnée lors du Colloque : « Regards sur la politique européenne de Napoléon »

par Emmanuel de Waresquiel, les 18 et 19 novembre 2004, organisé par la Fondation Napoléon

"Le diplomate ne dit pas ce qu'il fait, mais ce qu'il faut"

Le caractère de Talleyrand est beaucoup trop complexe, sa pensée, son action, trop diverses et multiples pour que le personnage tout entier puisse tenir dans les limites du travail qui a été le sien comme ministre des Relations extérieures, du Directoire à la Restauration. A contrario, on ne comprendra rien à son projet comme à sa vision européenne si l'on ne dit pas quelque chose de sa formation et de ses influences. Le séminaire de Saint-Sulpice, l'expérience de l'agence générale du clergé de 1780 à 1785, d'une façon générale la carrière ecclésiastique que le rejeton de l'une des grandes familles de l'aristocratie de cour du règne de Louis XV embrasse sans états d'âme jusqu'à la révolution, ont été déterminants.

L'homme d'Etat aura beau vanter à la fin de sa vie le mérite des études théologiques dans la formation du futur diplomate, l'essentiel n'est pas là. Saint-Sulpice, le plus souple et le plus mondain des séminaires de l'époque lui apprend les usages, ce qu'il appelle lui même « le bon ton, les bonnes manières et le bon maintien », une langue à part entière, certes « la langue la plus bornée, mais la plus simple et la plus exacte », plus utile et plus efficace que la parole et l'action. L'une et l'autre peuvent parfois conduire le diplomate au-delà « des limites de la circonspection ». Le bon ton, ce qu'il appelle encore le tact, c'est-à-dire l'art et l'instinct des bienséances dans le monde comme dans la négociation, inspirent confiance. Avec un tel sens de l'exacte nuance et du silence à-propos, on peut « d'abord se trouver ensemble, et quelquefois arriver à des rapprochements utiles. »

Tout Talleyrand est là, dans la manière et dans la méthode, à travers cet éloge qu'il adresse à ces Messieurs de Saint-Sulpice avec lesquels il ne rompra jamais. Beugnot, dans ses mémoires, ne s'y trompe pas : « Dans le cours de sa vie si diverse, la partie dominante chez lui a toujours été le prêtre ». Les femmes viendront ensuite. Le séminaire lui apprend à « se tenir », l'Agence générale du Clergé, sorte de ministère des finances et du contentieux du premier ordre du royaume lui donne l'expérience irremplaçable de la pratique administrative et financière au plus haut niveau, celui du conseil du roi, des ministères et de l'Assemblée générale du clergé. Son goût pour la théorie et la pratique des finances, une matière « pleine de charme » (Mémoires) vient de là comme de sa complicité avec le conseiller et banquier suisse Isaac Panchaud, grand admirateur du docteur Price, le théoricien de l'amortissement, et grand partisan de la liberté de commerce.

En sachant cela, on comprend mieux pourquoi la vision et l'action diplomatique de Talleyrand ont toujours été étroitement mêlées à des préoccupations commerciales et financières. La première question diplomatique qu'il aborde dans ses mémoires est celle du traité de commerce conclu en septembre 1786 entre la France et l'Angleterre et dont il sera le propagandiste enthousiaste. L'un des aspects secret et peu connu de ses deux missions à Londres en 1792 est commercial et financier.

Talleyrand cherchera toute sa vie, comme ministre et hors du ministère, à battre en brèche l'écrasante prépondérance commerciale de l'Angleterre sur les mers. Il voit dans l'Acte de navigation de 1651 grâce

auquel Londres s'est donné les moyens de dominer les océans, l'une des causes du déséquilibre européen qu'il situe donc bien avant le début de la Révolution française. Le rapprochement, voire l'alliance des deux pays, « la tige de la balance du monde », comme il le dira plus tard à Lamartine, n'est envisageable à ses yeux qu'à la condition d'un rééquilibrage de leurs puissances commerciales respectives. Son intérêt croissant pour le commerce des Indes, sa conviction née des événements révolutionnaires (l'abolition de l'esclavage), confortée à l'occasion de son voyage en Amérique en 1794, que l'avenir commercial de son pays n'est plus dans les Caraïbes, mais en Méditerranée et en Amérique du Sud, en concurrence frontale avec l'Angleterre, en font un adversaire redoutable de cette oligarchie politique et commerciale anglaise qu'il a toujours jugée sans complaisance pour l'avoir bien connue.

À la fin de sa vie, il parlera encore des « quinze cent milles égoïstes » qui habitent Londres. Avant même d'entrer aux Affaires, il pose, dans un remarquable discours prononcé à l'Institut le 3 juillet 1797, les bases de la future politique méditerranéenne de la France : créer en Egypte, sur les côtes de l'Afrique, des établissements « plus naturels, plus durables et plus utiles » que ceux de Saint-Domingue et des îles sucrières des Caraïbes, des établissements placés dans leurs rapports avec la puissance coloniale, sous le signe de l'intérêt partagé, et non de la contrainte. C'est à la fois reprendre les projets égyptiens de Choiseul, et aller plus loin. L'expédition d'Egypte qui aux yeux de Talleyrand présentait aussi l'avantage d'ouvrir la route des Indes au commerce français, sera trop profondément modifiée par Bonaparte dans ses principes et ses modalités pour que l'on puisse y voir une première étape de cette politique.

La patte du ministre est par contre plus visible dans le traité de paix négocié le 25 juin 1802 avec la Porte qui accorde de nombreux avantages commerciaux à la République et lui ouvre la Mer noire, à la grande fureur des gouvernements anglais et russe. La prise d'Alger en juillet 1830 est une conséquence directe de cette politique. Talleyrand officiellement chargé de régler à Londres la question de l'insurrection des Belges saura conserver cette première conquête à la France, en dépit de l'hostilité anglaise. Les instructions qu'il rédige avec Louis-Philippe à l'occasion de cette dernière grande mission diplomatique, résument à elles seules, toute sa politique méditerranéenne : « La France a un intérêt pressant à diminuer la prépondérance de l'Angleterre dans une mer qui est la sienne et dont l'Angleterre n'est même pas riveraine. Elle doit chercher toutes les occasions de rendre l'occupation de Malte et des îles Ioniennes inoffensive. L'entreprise d'Alger doit avoir les conséquences les plus avantageuses pour notre avenir maritime... »

Ce premier exemple méditerranéen volontairement tiré jusqu'au terme de la carrière du diplomate, suffira à prouver en préambule qu'en dépit du nombre des régimes servis, on ne peut reprocher à Talleyrand de ne pas avoir fait preuve de constance, voire de pugnacité dans la mise en œuvre de ses idées. C'est sa façon à lui d'être fidèle. L'attention constante portée par Talleyrand à la protection et au développement des intérêts commerciaux de son pays explique la place qu'il redonne à la politique consulaire dans l'organisation interne de son ministère dès après sa première entrée en fonction sous le Directoire. La direction des Consuls, supprimée par son prédécesseur et rattachée aux différentes directions politiques, est rétablie en octobre 1798, sous la férule de d'Hermand et de d'Hauterive, l'homme lige du ministre. Aux affaires spéciales, il faut des hommes spéciaux. De même, Talleyrand s'intéresse très vite à l'École des Jeunes de langues destinée à former des traducteurs compétents affectés aux consulats méditerranéens. Il la réorganise en 1801, sous la direction d'un ancien drogman de Constantinople, Franchini, et la surveille de près.

La guerre commerciale menée par Talleyrand contre l'Angleterre d'un bout à l'autre de ses ministères ne l'empêche pas de considérer son système politique, économique et financier comme l'un des plus perfectionnés au monde. En lecteur attentif de Montesquieu (qu'il cite constamment dans ses rapports officiels) et de Locke, il sait que les Etats se fortifient dans la durée et que cette condition essentielle à leur existence dépend de la modération de leurs principes politiques. Le bicaméralisme, l'intelligence des institutions représentatives anglaises lui conviennent. Ces « institutions si bien éprouvées chez un peuple voisin » (discours au roi, mai 1814) sont précisément celles qu'il défendait déjà en 1789, qu'il tentera de faire adopter par Bonaparte en 1804 et qu'il imposera en partie à son pays en avril 1814. Dans ce contexte le rapprochement des deux pays, cette « bonne et cordiale entente » (Palmerston) à laquelle il a magistralement travaillé à Londres sous la Monarchie de juillet, n'est pas une fin en soi mais le gage le plus sûr au maintien de la paix européenne. Unis, mais pas forcément alliés, les deux pays les plus « démocratiques » d'Europe l'emportent largement sur les grandes puissances autocratiques du Nord : Russie, Prusse et Autriche.

Bien avant l'avènement des libertés en France, Talleyrand s'était déjà imposé sous le Consulat et l'Empire, face à Bonaparte puis à Napoléon, comme l'homme de la paix avec l'Angleterre. En mars 1803 lorsqu'il tente de sauver la paix d'Amiens, en février 1806 lorsqu'il cherche en vain à la rétablir en accord avec Fox, vieil ami estimé, libéral et francophile, alors à la tête du gouvernement de Georges III. Le décret dit de Berlin

qui prépare les conditions d'un blocus économique de l'Angleterre lui apparaît comme le commencement de la politique du pire. Loin de l'avoir approuvé sans sourciller comme l'ont prétendu certains de ses biographes, il l'a ratifié à contrecœur et en a signalé tous les inconvénients dans son rapport au Sénat du 2 décembre 1806. « En proposant (le blocus), écrit Cambacérès, le ministre Talleyrand indiqua tous ces inconvénients. Ce n'était pas de plein gré qu'il agissait et dans cette occurrence, comme en plusieurs autres, il parla contre sa propre conviction » La position contrastée mais non pas contradictoire de Talleyrand face à l'Angleterre conditionne et influence sa vision générale de l'Europe déjà bien arrêtée à son entrée au ministère en juillet 1797. Les bases de sa philosophie diplomatique, si l'on peut dire, sont exposées dans son Mémoire sur les rapports actuels de la France avec les autres états de l'Europe, envoyé de Londres à Lebrun et Danton le 25 novembre 1792. Alors qu'il est déjà considéré à Paris comme un émigré en sursis, l'ex-évêque d'Autun, ex-député du clergé à l'Assemblée nationale donne à son mémoire la forme d'un testament posthume, au moment même où la toute jeune république française se prépare à vingt-deux années de guerre de « libération » puis de conquête.

Aux yeux de Talleyrand, la France doit d'abord songer à perfectionner son propre système politique, administratif et financier avant de vouloir l'imposer à ses voisins. Les notions de « primatie », de « rang », de « supériorité dans l'ordre des puissances » sont à ranger au catalogue des vieilleries diplomatiques. La paix est à ce prix. Dans ce contexte, les vellétés guerrières de la République s'inscrivent ni plus ni moins dans le sillage d'un processus de dérèglement des équilibres européens qui remonte à la période qui suit la paix de Westphalie et tend à imposer par la conquête, le droit du plus fort en lieu et place de l'ancien droit public européen. Ce « droit public » que Talleyrand défendra toute sa vie n'est pas immuable.

Il évolue au gré des traités de paix et d'alliance entre les puissances, en fonction aussi de l'état de leur commerce et de leur industrie. Il n'a pas non plus grand-chose à voir avec notre moderne droit international, mais relève « d'un ensemble de principes, de maximes et de lois » sur lesquelles tout le monde s'accorde. Dans l'esprit de l'exilé de Londres, l'incorporation de la Belgique qui se prépare n'est idéologique qu'en apparence. Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes est une abstraction qui masque en réalité un processus de conquête des plus classiques, sur le modèle des envahissements russes, prussiens et autrichiens des années 1770-1780 : l'annexion de la Crimée, les guerres « danubiennes », les partages de la Pologne, etc. Pour lui, en 1792, la France doit d'abord songer à stabiliser ses institutions avant de vouloir s'agrandir. « Après avoir reconnu que le territoire de la république française suffit à sa population et aux immenses combinaisons d'industrie que doit faire éclore le génie de la liberté, après s'être bien persuadé que le territoire ne pourrait être étendu sans danger pour le bonheur des anciens comme pour celui des nouveaux citoyens de la France, on doit rejeter sans détour tous ces projets de réunion, d'incorporation étrangère qui pourraient être proposés par un zèle de reconnaissance ou d'attachement plus ardent qu'éclairé ... La France doit rester circonscrite dans ses propres limites : elle doit à sa gloire, à sa justice, à sa raison, à son intérêt et à celui des peuples qui seront libres par elle. » Talleyrand s'inscrit ici clairement dans la continuité d'un Fleury ou d'un Vergennes, pas d'un Choiseul.

En fils des Lumières, il pense sincèrement que l'équilibre européen dépend de la combinaison d'un ensemble d'organisations étatiques aussi harmonieuses que possible. À ses yeux, la question du territoire, celle des frontières ne sont pas essentielles en tant que telles. Ce qui importe tient dans le juste équilibre des rapports de la grandeur du territoire au degré de stabilité et de perfection des institutions d'un pays. Voilà pourquoi l'ancien évêque d'Autun variera sur la question des frontières naturelles. Il ne la considère pas comme une fin en soi, mais la juge de façon pragmatique, selon l'état général de l'Europe et celui de la France. En 1800, il admet la frontière du Rhin – ne serait-ce qu'en compensation des partages de la Pologne – dans la mesure même où Bonaparte est en passe de réussir son programme de réconciliation nationale et de retour à l'ordre.

C'est exactement ce qu'il annonce quelques mois avant Brumaire dans une lettre à Lacuée, son confrère à l'Institut qui l'interrogeait sur la meilleure organisation possible du pouvoir exécutif par rapport à l'Europe : « Ce qu'il faut pour la nation française, c'est lui montrer le but et le terme des sacrifices qui sont exigés d'elle ; ce qu'il faut pour les nations étrangères, c'est les rassurer sur leur indépendance, c'est leur présenter une constitution inébranlable, un gouvernement fixe avec lequel elles puissent traiter ».

On retrouve ces mêmes idées dans De l'Etat de la France à la fin de l'an VIII, publié anonymement en octobre 1800. Talleyrand, aidé de d'Hauterive, y dresse le bilan de huit années de guerres révolutionnaire et expose les moyens d'une paix durable. Les victoires de Bonaparte et de Moreau ne doivent pas conduire à des paix de champ de bataille. Certes, elles doivent permettre à la République de se donner des garanties contre la Prusse sur le Rhin, contre l'Autriche en Italie, Mais la République ne sera grande que si elle se montre capable de ne pas humilier ses adversaires. Contenue dans des limites raisonnables, débarrassée des excès et des passions nées de la Révolution, elle peut reprendre une place superbe en Europe à condition qu'elle renonce aux conquêtes et à la « diplomatie de l'épée », pour reprendre sa propre

expression. Le succès de la paix européenne dépend également à ses yeux des puissances qui depuis un siècle ont semé le trouble en Europe par leur volonté hégémonique : d'une part, l'Angleterre sur mer - il en a déjà été question ; d'autre part, la Russie et la Prusse sur terre. La Russie, cette « montagne de neige », n'a cessé depuis la guerre de sept ans d'intervenir dans les affaires européennes. Jamais Talleyrand ne sera plus cinglant dans ses notes et rapports au Sénat comme à Napoléon au sujet de la Russie. En 1806, il parle encore d'elle comme d'une puissance « monstrueuse et indéterminée » et stigmatise son « insolence sauvage ». La Prusse des Brandebourg, « cette ambitieuse maison », a cherché quant à elle à s'assurer une position hégémonique sur l'empire germanique. La première doit être contenue dans ses limites naturelles et bordée par une Pologne restaurée, aussi forte que possible. « Toute la question du repos de l'Europe est en Pologne », dira-t-il plus tard à Madame de Rémusat. La seconde doit être séparée à tout prix de sa rivale, l'Autriche et maintenue en équilibre avec elle. C'est ce que Talleyrand appelle « tenir la balance entre les deux maisons de Brandebourg et de Habsbourg ».

À la République, dans ces conditions, de renouer avec la vieille politique allemande de la monarchie en évitant les occasions de conflits entre les deux puissances rivales et en donnant le plus d'importance possible à l'Empire, cette fédération de petits Etats plus ou moins sous dépendance. « Si le corps germanique n'existait pas, il faudrait l'inventer ». Lui seul, écrivait déjà le ministre du Directoire dans ses Considérations sur le congrès de Rastadt, est susceptible d'empêcher « le partage de l'Allemagne en deux grandes monarchies, l'une au Nord et l'autre au midi . » « On ferait un livre, ajoute-t-il, pour démontrer les dangers de ce partage, on en ferait un autre pour y répondre. »

Il ne dira pas autre chose dans son Rapport sur le plan de médiation de la France au Congrès de Ratisbonne réuni pour indemniser les princes allemands. Le « système germanique » est « la base essentielle d'un contrepoids nécessaire » à l'Autriche et à la Prusse. Il permet d'éviter, entre autres par l'agrandissement de la Saxe « tout contact de territoire entre les deux puissances qui ont le plus souvent ensanglanté l'Europe par leurs querelles et qui, réconciliées de bonne foi, ne peuvent avoir un désir plus vif que celui d'éloigner toutes les occasions de mésintelligence qui naissent du voisinage, et qui, entre les Etats rivaux, ne sont pas sans péril. ». Dans cette perspective et si l'on fait abstraction des « douceurs diplomatiques » qui l'ont considérablement enrichi à cette occasion, la part qu'il a prise en plein accord avec Bonaparte à la formation de la Confédération du Rhin (12 juillet 1806) considérée par tous comme son « chef d'œuvre » est capitale. Plus tard à Vienne, il sera encore l'un des seuls à comprendre qu'en laissant la Prusse mettre la main sur le centre de l'Allemagne, l'Autriche y perdrait définitivement sa puissance, et après elle, la France. En cela la leçon de l'histoire est conforme à sa vision. Sadowa précède Sedan et ne le suit pas, ce que Thiers lui-même après avoir beaucoup critiqué son ancien maître, mettra du temps à comprendre.

Des deux grandes puissances qui campent au centre de l'Europe, c'est encore l'Autriche qui est la moins à craindre. Talleyrand ne partage pas pour elle la méfiance qu'il éprouve pour la Prusse. L'Autriche, la « chambre des pairs » de l'Europe, est la plus civilisée et la plus stable des puissances continentales. De plus, elle s'impose « contre les barbares » russes comme « un boulevard nécessaire ». L'histoire le prouve, ses résolutions et sa politique sont fiables. Talleyrand le répétera sans cesse à Napoléon après la rupture de la paix d'Amiens. La neutralité de l'Autriche, alors même que son alliance avec l'Angleterre serait « contre nature », est à ses yeux le passage obligé du retour à la paix européenne. Si l'Autriche comme il l'écrira le 13 août 1804 au comte de Cobenzl, déclare « qu'elle veut rester neutre, la paix sera (alors) le désir et l'espoir de l'Angleterre ».

Il s'agit donc de la ménager.

Telle est la vision européenne de Talleyrand, une vision large, parfois prophétique, nourrie à la fois de ses convictions et d'un faisceau d'observations tirées de l'histoire ancienne comme de l'histoire récente du continent.

Jusqu'à la paix d'Amiens au moins, le modèle d'équilibre européen proposé par Talleyrand est en marche. Les années 1800-1802 sont les années de tous les traités, soit de paix, soit d'alliance, celles de la réconciliation spectaculaire de la république consulaire avec le monde et en particulier avec l'Angleterre.

Pourtant, la grande faiblesse du traité d'Amiens aux yeux de Talleyrand ne vient pas seulement du fait qu'il a été signé avec un ministère faible et sans consistance : le ministère Addington. Il laisse surtout à Bonaparte les mains libres sur le continent, avec les risques de dérives que cela comporte, en Suisse, en Hollande et en Italie. Talleyrand les a vus et combattus. Il désapprouve ainsi l'incorporation du Piémont à la France (avril 1801-septembre 1802) « contre toutes les règles de prudence ». C'est à ce moment-là que naissent les premiers signes de dissidences, encore très modestes, du ministre. Dans son esprit, le «

système fédératif » de républiques sœurs, italienne et batave, mis en place par la république directoriale puis consulaire ne sera viable que si ces dernières conservent une relative indépendance. C'est ainsi qu'il cherche à donner à la constitution de la Cisalpine dont il préside les travaux à Lyon en décembre 1801, le plus d'indépendance possible vis-à-vis de la France. Le différent de l'île de Malte que les Anglais refusent d'évacuer et que Talleyrand en dernier recours aurait été prêt à céder n'explique pas tout. Il est la conséquence plus que la cause de la dégradation très rapide des rapports entre les deux pays. Talleyrand fera tout par la suite pour montrer qu'il n'était pas libre au moment des ultimes négociations de mars 1803 qui conduisirent à la rupture de la paix.

Bonaparte pose à ce moment là les premiers jalons de son « système » de domination européenne contre lequel son ministre mènera une bataille d'arrière garde par trop inégale, jusqu'à la rupture.

Mais auparavant, Talleyrand aura tout tenté, en particulier en octobre 1805 lorsqu'il suggère à Bonaparte devenu Empereur de ne pas humilier l'Autriche qu'il juge fragile et qu'il considère de plus en plus comme le point de passage obligé d'un nouveau rapprochement avec l'Angleterre. Le grand projet européen qu'il adresse à Napoléon, de Strasbourg, le 17 octobre 1805, quelques jours avant la réédition d'Ulm et bien avant Austerlitz est cohérent et s'inscrit en droite ligne dans la continuité de ses projets précédents, tout en tenant compte de la nouvelle domination française en Italie.

Pour contenir la Russie à l'est et éloigner d'autant l'Autriche de la Prusse, Talleyrand propose de négocier la paix sur la base d'un échange spectaculaire. Contre la promesse des provinces danubiennes convoitées par les Russes, l'Autriche abandonnerait Venise et sa terre ferme qui avec Trieste formerait un Etat indépendant, comme le Tyrol. De son côté, Napoléon céderait la couronne d'Italie (comme il l'avait promis) à l'un de ses frères. « Alors (l'Autriche) sera tout à coup hors de contact de la France et sans sujet de contestation avec l'Empire. D'un autre côté, elle se trouvera placée de manière à contenir les Russes dans leurs vues (européennes). » Dans les dix pages d'introduction de son mémoire, suivi d'un projet de traité d'alliance avec l'Autriche, Talleyrand décrit l'Europe comme le théâtre d'un drame. Quatre grandes puissances s'y affrontent : la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Russie.

L'alliance des trois dernières enferme la France et prolonge la guerre indéfiniment. En déplaçant la puissance de l'Autriche du sud vers l'est, de la Méditerranée vers la Mer Noire, on supprime les raisons du conflit avec la France, on dissocie ses intérêts de ceux de l'Angleterre et on la met en opposition avec ceux de la Russie, en faisant en sorte que cette opposition même garantisse l'Empire ottoman. A ce stade du projet, la mise en œuvre pratique de son plan passe au second plan. Ce qui compte pour lui, c'est de trouver les moyens de ne pas écraser l'Autriche.

Le drame de Talleyrand est d'avoir été confronté à un homme qui, à ce moment précis, avait les moyens politiques et militaires d'appliquer un plan d'une telle ampleur mais n'en accepta jamais tout à fait la vision. De même n'accepta-t-il jamais les réserves de son ministre lorsqu'il voudra transformer les républiques sœurs en monarchies satellites et familiales. Jusqu'en septembre 1805, il n'y a pas un de ses rapports au Sénat où Talleyrand ne conseille la séparation des couronnes de France et d'Italie. Dans ses mémoires, à travers ses confidences à quelques amis anglais, il dira plus tard avoir abordé directement le sujet, en privé, avec Napoléon : « Vous avez créé un empire que vous ne devez qu'à vous-même, mais vos frères sont faibles. Couvrez les d'honneurs et de richesses, mais n'en faites pas des rois, ils mineraient peu à peu votre prestige. »

C'est à Presbourg, pense Metternich, que Talleyrand prend la résolution de s'opposer « de toute son influence », à ce qu'il appelle « les projets destructeurs de Napoléon ». La paix de Tilsit négociée directement par Napoléon avec Alexandre Ier de Russie et signée le 7 juillet 1807 consomme la rupture. A Berlin puis à Varsovie Talleyrand plaide encore en faveur de l'alliance avec l'Autriche alors que Napoléon qui courait derrière l'alliance russe, l'amusait et se servait de son ministre pour contenir l'Autriche, alors neutre, et gagner du temps.

Jusqu'après le désastre de la campagne de Russie, « le commencement de la fin », Talleyrand songe encore à faire « que l'empereur devienne roi de France », qu'il fasse « la paix pour le peuple français » et non pour lui-même. (à Schwartzberg, 15 avril 1813). Puis, au fur et à mesure de l'évolution des événements, de Francfort à Châtillon, il juge la situation sans issue avec Napoléon, alors que les armées de la cinquième coalition envahissent le territoire, et commence à étudier sérieusement la question d'une alternative à son régime et à sa personne.

C'est avec les Bourbons et non avec Napoléon qu'il contribuera largement à rétablir durablement la paix européenne en avril et mai 1814, une paix « miraculeuse », signée du faible au fort, dont les modalités correspondent parfaitement à la vision que défendait déjà l'ex-évêque d'Autun dans son rapport au ministre

Lebrun en 1792.

Si on la compare aux paix de champs de bataille imposées par Napoléon à ses adversaires qui avaient largement de quoi lui en vouloir, elle est étonnamment douce : pas d'occupation militaire, pas d'indemnité de guerre, des colonies en partie restituées (sauf l'île de France, Tobago et Sainte-Lucie), des frontières améliorées par rapport à celles de 1792. Talleyrand obtient de plus le droit de participer au règlement du sort des anciennes possessions françaises. Loin d'avoir été décidée à Vienne, leur « juste répartition » est arrêtée à Paris, dans des articles secrets annexés au traité. S'il ne peut rien contre le principe de la formation d'un royaume des Pays-bas dont il prédit d'ailleurs qu'il ne durera pas et dont il contribuera à la partition après 1830, il obtient en Italie et en Allemagne l'essentiel de ce qu'il voulait. L'Autriche qui se contente de la Lombardie et de la Vénétie en échange du Piémont dont l'indépendance est garantie, ne se montre pas trop gourmande en Italie.

Avec la Prusse, elle accepte également le principe de l'indépendance des Etats allemands unis par un lien fédératif. Talleyrand y tenait par-dessus tout. La Prusse, quant à elle pourra disposer, à titre de compensation seulement – et non d'agrandissement, la nuance est de taille – de certains états de la rive gauche du Rhin. La Suisse enfin, restera indépendante et recevra une nouvelle organisation. Pour obtenir de telles conditions, Talleyrand a su prendre les vainqueurs à leur propre contradiction. Si d'un côté, ces derniers veulent se protéger de la France conquérante, ils savent de l'autre que les Bourbons pour qui les conquêtes de la Révolution et de l'Empire ne sont pas leurs conquêtes, sont leur meilleure garantie contre le réveil des mauvais démons. Il s'agit donc de ménager la France et de ne pas l'humilier. Les Cent jours remettent en partie en question cette philosophie, sans toutefois la détruire tout à fait.

Cet homme hors du commun qui a passé sa vie à se recomposer par rapport aux événements (Sainte-Beuve parle de « la composition de sa vie » dans le Lundi qu'il lui consacre) et à organiser autour de lui les stratégies du secret et de l'opacité, a été desservi par son style, par ses mots qui ont fasciné nombre de ses biographes au point qu'ils en ont oublié la cohérence de sa pensée et de son action. Le ministre Talleyrand a été autant le théoricien que l'acteur d'une politique qui a cette particularité d'avoir été conduite dans la continuité de la meilleure tradition d'Ancien Régime tout en étant parfois visionnaire. L'avènement de la nation qui l'emporte sur l'Etat, la toute puissance du romantisme (ce « sentimentalisme » en politique qu'il détestait) ont eu raison de lui et de sa vision, au moins jusqu'après la seconde guerre mondiale. Jusque là, rares sont ceux qui ont tenté, non pas tant de le défendre, mais de le comprendre. Au sein même de ce qu'on appelle la « Carrière », Talleyrand n'a pas non plus fait école. De la diplomatie des dernières années de la Restauration à celle du Second Empire, puis de la Troisième république, en passant par le congrès de Versailles, aucune des leçons de Talleyrand n'ont été retenues.

Son historiographie traversée et gênée par des lignes de fractures idéologiques qui sont aussi celles de l'histoire nationale depuis la Révolution (la gauche, la droite) le brouille et le caricature. L'image du traître (à la Révolution d'un côté, au trône et à l'autel de l'autre), l'emporte sur celle de l'homme d'Etat qu'il a été pourtant, à la fois libéral et conservateur. « Je jouis des honneurs de l'exagération » écrivait-il déjà à son amie la comtesse de Brionne, le 9 octobre 1789. Tout au contraire, Talleyrand a été l'homme de la « modération », de la « circonspection » et de la « discrétion ». « Gardez-vous surtout, écrivait-il à ses agents sous le Directoire, d'un défaut trop commun de nos jours, je parle de cette énergie irascible et bruyante qui, dans un diplomate, ne sera jamais regardée comme une heureuse qualité. Mesurez toutes vos démarches et n'oubliez jamais que fougue n'est pas force. »

Il a été surtout éminemment, l'homme de la paix : « Dans chaque pays, et en tout temps, le ministère des agents diplomatiques (est) tenu en vénération parmi les hommes. Ministres de la paix, organes de conciliation, leur présence est un augure de sagesse, de justice de bonheur. Ils parlent, ils agissent pour terminer ou prévenir ces fatals différends qui divisent les princes et avilissent les peuples, par les passions, les meurtres et les misères qui sont les conséquences de la guerre. » Cette note aux agents du ministère date du 5 septembre 1804, un peu plus d'un an avant Austerlitz. Talleyrand s'y exprimait déjà à l'imparfait, c'est moi qui ait rétabli le présent. Dans ce sens-là aussi, le ministre de Napoléon aura été diplomate jusqu'au bout de ses avertissements comme de ses convictions.

E. de Waresquiel (2004)

Références :

1. Discours à la chambre des pairs en hommage au comte Bourliet, 13 novembre 1821.
2. Essai sur les avantages à retirer des colonies nouvelles dans les circonstances présentes (3 juillet 1797). Paris,

- imprimerie de Baudouin..
3. « Instructions de Louis-Philippe à Talleyrand » (septembre 1830), cité par Augustin Bernard : Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde. Paris, 1930, p. 120.
 4. Mémoires inédits de Cambacérès. Paris, Perrin, 1999. II, pp. 117-118 et Moniteur universel, 3 décembre 1806.
 5. 2 juillet 1799.
 6. Paris, chez Henrics, Brumaire an IX (octobre 1800).
 7. Rapport à l'Empereur sur notre politique en Allemagne, 1806
 8. « Considérations pour servir de base aux instructions des plénipotentiaires de la République au congrès de Rastadt ». 12 Brumaire an VI (2 novembre 1797), cité par G. Pallain, Le ministère de Talleyrand sous le Directoire. Paris, Plon, 1891, pp. 165 et suiv.
 9. Considérations ..., (2 novembre 1797).
 10. Rapport fait au Premier Consul en Sénat, le 8 Fructidor an X (21 août 1802) par le ministre des Relations extérieures concernant le règlement des indemnités germaniques. De l'imprimerie du dépôt des lois, Paris. (1802).
 11. D'après Madame de Rémusat dans ses Mémoires
 12. Déclarations échangées entre les cours de Vienne, de Petersbourg et de Paris concernant le renouvellement des négociations pacifiques proposé par la première de ces cours. Paris, 1805. « première note de M. de Talleyrand au comte de Cobenzl remise le 13 août 1805 », p. 12.
 13. Journal of Thomas Raikes. London, Longman, 1856, I, 31 mai 1832, p. 43.
 14. Lettre circulaire aux agents diplomatiques et consulaires de la République française, 14 Nivôse an VI (3 janvier 1798)
 15. « Note circulaire de M. de Talleyrand, ministre français des Affaires étrangères, à tous les agents de Sa Majesté l'Empereur des Français à Aix-la-Chapelle en date du 5 septembre 1804, » traduite par Pierre Combaluzier de la version anglaise tirée de l'Annual register for the Year 1804. London, W. Otridge and Sons, 1806. Avec tous mes remerciements à Pierre Combaluzier pour m 'avoir communiqué ce document.